



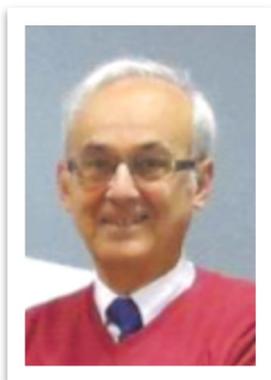
Trait d'Union

Octobre 2018 N°55



www.amicalencr.com

- ◆ Assemblée Générale 2018
- ◆ Voyage en Grèce
- ◆ Réforme du Système des Retraites
- ◆ Le Don d'Organes, l'Anosognosie
- ◆ Le Prêt Familial



C'était bien mieux avant ?

De plus en plus souvent, j'entends ce genre de réflexion de la part de mes semblables. Certes ils ont raison! Mes articulations me le rappellent cruellement maintenant tous les matins... Mais est-ce vraiment la réalité pour l'ensemble de notre hu-

manité ? **Cela dépend de l'état d'esprit dans lequel nous sommes.**

Dans leur grande majorité les optimistes et les pessimistes se sont pour l'essentiel engagés dans un dialogue de sourds. Les premiers rassemblent quantité de statistiques allant dans leur sens, pour démontrer que les choses n'ont pas empiré voire même qu'elles s'améliorent à tous égards. (L'optimisme est une forme aliénée de la foi). Les seconds s'appuient sur la nostalgie et pensent que tout allait sans conteste, bien mieux avant, en ne sélectionnant que des événements favorables pour étayer des déclarations qu'ils entendent faire au sujet du présent. (Le pessimisme découle d'une forme de désespoir.)

Mais en fonction des informations et observations qui nous parviennent journalièrement, combien parmi nous oscillent entre ces deux attitudes ?

Constatant l'érosion naturelle des adhérents à notre amicale versus le peu d'intérêt que nos jeunes collègues manifestent pour venir nous rejoindre, je partageais, lors d'une réunion de bureau, une vision plutôt négative quant au devenir de notre « Amicale ». Elle nous a conduits à prendre une attitude alarmiste et lancer plusieurs messages d'appels ultimes aux bonnes volontés. Je l'ai encore fortement exprimé dans le rapport moral que j'ai communiqué et présenté lors de l'Assemblée Générale 2018. Bien que notre AG 2018 ne regroupait que peu d'adhérents, les participants ont manifesté un réel attachement à notre association et certains ont même démontré une volonté à s'investir comme bénévoles afin d'assurer la pérennité de notre Amicale.

Cela prouve que même les catastrophes annoncées et les issues les plus probables ne sont jamais certaines... **Ne vaut-il pas mieux abandonner les postures opposant les optimistes contre les pessimistes pour débattre non du passé ni du présent mais de l'avenir ?**

Merci plus particulièrement à : Brigitte, Daniel et Yvette qui se sont mobilisés ce 25 mai 2018 pour relever le défi et assurer le futur de notre Amicale.

Le Président,
Michel Martin

Nouveaux Adhérents

Bernard Boggero, Gérard Guenebeau, Raphael Guez, Claude Hisler, François Piquard, Jean-Marc Zeitoun

Bienvenue à tous

Ils nous ont quittés

Nicole Cantan, Bernard Deck, Gérard Delapré, Jacques Ecarnot, Georges Cosquin, Claude Lapalus, Camille Mairot, Jean Plouhinec, Alain Zughetta

Ne les oublions pas

Sommaire

Éditorial	/ 2 /	A.G. 2018: Rapport Moral	/ 8 /
Projets de sortie	/ 3 /	Réforme du Système des Retraites	/ 9 /
Assemblée Générale (25/05/2018)	/ 4 /	Voyage en Grèce (Juin 2018)	/ 10 /
A.G. 2018: Rapport d'Activité	/ 6 /	Le Don d'Organes et de Tissus	/ 12 /
A.G. 2018: Rapport Financier	/ 7 /	L'Anosognosie	/ 14 /
		Le Prêt Familial	/ 15 /

PROJETS DE SORTIES 2018 / 2019

	<i>Sorties ou Voyage</i>	<i>Dates</i>	<i>Organisateurs</i>
	LA COUPOLE D'HELFAUT ET LA VERRERIE CRISTALLERIE D'ARQUES	04/10/18	Colette Chabrol colette.chabrol@free.fr 06 32 13 48 01
	L'OPÉRA GARNIER PARIS	06/11/18	Philippe Mouzé pmouze@gmail.com 06 86 92 02 55
	BALADES INSOLITES À PARIS	11—12 2018	Michel Martin
	LE PANTHÉON PARIS	25/01/19	Philippe Mouzé pmouze@gmail.com 06 86 92 02 55
	LA VILLA CAVROIS ET LA PISCINE ROUBAIX	PROJET 2019	COLETTE CHABROL
	CIRCUIT EN BOURGOGNE DU SUD	PROJET 2019	Michel Martin
	ENVOYEZ NOUS VOTRE PROJET	PROJET 2019	Qui ?

Chers amis, vous retrouverez ces sorties, balades ou voyage sur notre site internet :

www.amicalencr.com

Si vous n'avez pas internet, alors téléphonez directement à l'organisateur qui se fera un plaisir de vous donner les détails, de répondre à vos questions et de vous inscrire à cette sortie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2018

Notre A.G. s'est tenue le 25 mai 2018 au Pavillon du Lac des Buttes Chaumont 75019, Paris de 10h à 12h45.

Nous déplorons la faible participation (31 adhérents seulement cette année) en partie conséquence des grèves de transport. Cependant tous les points de l'agenda ont pu être traités.

Rapport d'activité 2017 présenté par Michel Jourdain a été apprécié puis validé à l'unanimité des présents.

Rapport financier 2017 présenté par Jean Briez était clair, les échanges avec l'assistance ont été constructifs et le quitus a été donné à l'unanimité des présents. Jean Briez a annoncé son désir de terminer son mandat de trésorier. Il a été félicité et fortement remercié pour son travail réalisé depuis plus de 10 ans.

Rapport Moral présenté par Michel Martin qui avait déjà été publié par mail aux adhérents internautes a mis en évidence les causes de la vulnérabilité de notre amicale aujourd'hui. Le renouvellement des cadres et le recrutement de nouveaux adhérents sont deux points majeurs pour pérenniser notre amicale.

De nombreux échanges avec l'assistance s'engagent sur les possibles scénarios pour le futur à court terme afin d'assurer la pérennité de l'Amicale et l'éventualité même de la cessation prochaine de notre Amicale.

Elections des membres du conseil d'administration :

Six membres étaient en fin de mandat cette année : Colette Chabrol, Anne-Marie Desmoulins (ne se représente pas), Suzanne Gicquel, Jean Briez (ne se représente pas), Gérard Lichtenberg, et Michel Martin.

Trois nouveaux candidats se présentent : Yvette Hervé-Bosquart, Brigitte Lemaire et Daniel Forlini. Ainsi sept personnes sont élues par l'assemblée ce jour. Le conseil d'administration est maintenant constitué de: mesdames Colette Chabrol, Suzanne Gicquel, Yvette Hervé-Bosquart, Brigitte Lemaire et messieurs Philippe Dericbourg, Jean-Claude Garnier, Alain Guillon, Michel Jourdain, Alain Laforêt, Gérard Lichtenberg, Philippe Mouzé et Michel Martin.

Les activités réalisées et planifiées en 2018 :

La visite guidée de l'hôtel de la Païva, (Philippe Mouzé)

Sur la route des Châteaux en Bourgogne du sud. (Michel Martin du 17 au 19/05/2018 annulé car peu d'inscrits).

La Fête aérienne de la Ferté Alais (Jean Briez, du 19 au 20/05/2018)

Les balades Parisiennes (Michel Martin, a reporté au 2ème semestre: Le quartier Saint Germain et Les Batignolles du 21ème siècle.)

La visite guidée du Panthéon (Philippe Mouzé)

La Venise Pétillante à Châlons en Champagne (Brigitte Lemaire, le 20/09/2018.)

La Coupole d'Helfaut et la Cristallerie d'Arques (Colette Chabrol, le 4/10/2018)

La Santé :

Michel Martin présente les recettes pour bien vieillir selon le docteur Claude Paumard.

Alain Laforêt présente ensuite le rôle des Représentants des Usagers (RU) des CDCA dans les régions et la représentation de la FNAR et de l'Amicale NCR au sein de France Association Santé.

Mutualia



Madame Sandra Strilka de Mutualia est venue présenter les avantages que la Mutuelle apporte à nos adhérents et régler quelques problèmes administratifs qui persistent.

LA FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités)



Monsieur Pierre Conti, Secrétaire Général de la FNAR, est venu nous exposer l'importance de cette fédération et les trois domaines d'actions :

- la retraite et la défense du pouvoir d'achat,
- La Santé et notre représentation dans les instances

et établissements de Santé,

- L'autonomie et la qualité de vie des retraités, l'équipement des villes aux établissements et services d'aides aux personnes âgées.

Nous le remercions sincèrement pour toutes les précisions et informations relatives aux actions engagées par la FNAR.

PAVILLON DU LAC DES BUTTES CHAUMONT



NCR en France :

Patrick Goasguen, Directeur Général de NCR Europe du sud, nous a fait l'honneur de venir nous présenter l'actualité concernant NCR. Il nous parle du remplacement de Bill Nuti par Michael Hayford, au poste de CEO pour diriger NCR Corp, ainsi que des orientations stratégiques de NCR, plus particulièrement en France.

Nous le remercions vivement pour le temps qu'il nous a consacré.

L'A.G. se termine vers 12h45; l'assistance est invitée à prendre l'apéritif et à passer à table.

Michel Martin



A.G. 2018 RAPPORT D'ACTIVITÉ

LES VINGT ANS DE L'AMICALE

Nous avons célébré, en 2017, les 20 ans de notre Amicale. Nos adhérents se sont réunis aux quatre coins de la France :

- Le 10 mars, à Célony près d'Aix en Provence sous l'impulsion de J. Conseil et de P. Fabre
- Le 12 avril, à Zellenberg près de Ribeauvillé, autour de S. Gicquel
- Le 20 avril, ce fut à Jurançon en Béarn, sous la conduite de J. Briez
- A Aix les Bains près du Lac du Bourget, où C. Jacquet et M. Laporte réunirent les adhérents de Rhône/Alpes le 20 avril
- Le 28 avril, c'est l'Hippodrome de Lambersart qui vit les gens du Nord réunis autour de C. Chabrol et d'A. Rouyer
- Le 14 juin, une croisière à Chenonceau a été organisée par D. Bocquelet
- Le 19 septembre, notre guide local, J-L. Dajoux, avait organisé une belle virée à Kerhinet en Bretagne.

L'organisation de toutes ces réunions a été réalisée en liaison avec le bureau de Paris qui, dans la mesure du possible, a délégué un de ses membres pour le représenter, lors de ces repas.

Enfin n'oublions pas que le 20^{ième} anniversaire était à l'ordre du jour de notre Assemblée générale qui s'est tenue le 4 mai à Paris. Ainsi on peut dire qu'avec la soixantaine de personnes présentes, ce sont près de 180 personnes qui ont fêté les 20 ans dans toute la France !

Merci aux différents organisateurs.

LES SORTIES ET LES BALADES EN 2017

- Le 18 février, Ph. Mouzé nous a emmenés dans le 8^{ème} arrondissement de Paris pour nous faire visiter le Palais de la Païva, célèbre courtisane du 19^{ème} siècle. Les 25 participants furent enchantés.
- Le 23 février, M. Martin nous a permis de découvrir la récente Philharmonie de Paris, conçue par Jean Nouvel et qui présente une architecture exceptionnelle. Les 18 visiteurs ont tous été conquis !
- Le 26 octobre, une vingtaine de personnes put visiter l'Ecole Militaire sous la conduite de Ph. Mouzé. Encore une belle visite à recommander !
- Le programme des visites de Paris organisé par notre «Président Guide», M. Martin, s'est étoffé le 20 juin d'une balade à Montmartre et le 7 novembre, d'une autre dans le 13^{ème}, un secteur en pleine rénovation qui sera représentatif du Paris du 21^{ème} siècle.

- D'autres sorties étaient prévues mais faute d'inscriptions elles ont été annulées, ce qui est regrettable :

- ♦ Le Musée du Vin à Bordeaux
- ♦ Les plages du débarquement
- ♦ La visite du musée volant SALIS
- ♦ La Route des châteaux en Bourgogne sud.

PROJETS DE SORTIES POUR 2018 :

- La visite à Saint Sulpice (29 mars),
- Le voyage en Grèce et dans les Cyclades (du 12 au 20 mai), encadré par M. Jourdain
- La Venise pétillante à Châlons en Champagne (20 septembre) organisée par B. et A. Lemaire
- La Coupole d'Helfaut et la Cristallerie d'Arques à Saint Omer (4 octobre) proposés par C. Chabrol.
- L'Opéra Garnier le 6 novembre (Ph Mouzé).

LE FUTUR DE NOTRE AMICALE ?

Au cours de l'année écoulée nous avons diffusé 2 journaux 'Trait d'Union' et présenté nos activités auprès des actifs de NCR lors de la journée porte ouverte du 14/12.

A la FNAR nous sommes représentés par M. Martin et A. Laforêt qui sont membres du bureau et à la CFR par Ph. Mouzé qui gère le site internet (www.retraite-cfr.fr).

A. Laforêt participe également au Conseil d'Administration 'France Assos Santé' où il représente la FNAR (nouvelle structure représentative des associations agréées d'usagers du système de Santé dont la mission est de porter la voix des patients et des usagers de la santé).

A fin décembre 2017 nous comptons 382 adhérents. Malgré l'apport de 15 nouveaux, nous en avons perdu 25 par rapport à l'an passé !

Parmi les nombreux adhérents qui nous ont quittés, deux étaient membres du bureau : M. Belaiche, secrétaire adjoint et Ch. Henry, membre de l'équipe voyages. Ayons une pensée pour eux.

Chaque départ fragilise notre Amicale et notre Conseil d'Administration vieillissant a besoin de renfort. Ne nous voilons pas la face et regardons le problème en toute objectivité. Nos finances sont saines, comme vous le montrera notre trésorier, Jean Briez par la suite. Mais si vous souhaitez que notre Association perdure, il faut une plus grande coopération de tous. Il faut du sang nouveau !

Alors réfléchissez bien et venez nous rejoindre au sein du Conseil d'Administration de l'Amicale NCR. Nous vous y attendons.

Le Secrétaire,
Michel Jourdain

A.G. 2018 RAPPORT FINANCIER

Conformément aux dispositions de nos statuts, Monsieur Alain TOUATI, contrôleur des comptes de notre Amicale, a vérifié nos activités financières pour l'année 2017 et les a déclarées correctes et sincères.

Le tableau ci-dessous vous permettra d'apprécier la gestion sur l'ensemble des lignes concernées.

Recettes :

Les cotisations ont représenté un total de 8.709 € en augmentation de 274 € par rapport à 2016, cela étant expliqué par une plus grande générosité de certains de nos adhérents. Le nombre de ces derniers reste stable à environ 380 dont 40 ne s'étaient toujours pas acquittés de leur cotisation lors de l'AG, malgré un rappel en mars.

A ceux qui ne sont pas à jour de leur cotisation :

Cette cotisation est payable à réception de « l'appel à cotisation » que vous recevez en début d'année. Elle représente 90 % de notre financement.

Procédez-vous de même avec d'autres amicales tel un club de bridge, de randonnée, de golf, etc... ? J'en doute, car vous ne pourriez plus participer aux activités proposées !

Les membres du Conseil d'Administration, dont le trésorier, sont BÉNÉVOLES. Par respect pour eux, merci de leur faciliter la tâche en effectuant votre paiement dès janvier.

Pour ceux qui sont concernés : « A vos chèquiers et stylos », Je vous en remercie par avance.

A celui qui ne souhaiterait plus être membre de notre Amicale, faites-nous en part, ne serait-ce que par « courtoisie » vis-à-vis de vos ex-collègues.

Bilan 2017

Bons de caisse au 01/01/2017		8 718,11 €
Livret bleu au 01/01/2017		9 256,79 €
Solde épargne au 01/01/2017		17 974,90 €
Solde bancaire au 01/01/2017		6 377,94 €
Au 1er janvier 2017 (Caisse + épargne)		24 352,84 €
	Sorties	Entrées
Cotisations		8 709,00 €
Virement Interne		1 000,00 €
Subvention CE 2017		800,00 €
Assurance	219,66 €	
Frais de compte	40,60 €	
Conseils Administration	2 258,15 €	
Frais consommables et logiciels	2 083,11 €	
Trait d'Union	3 000,00 €	
Assemblée Générale	2 447,50 €	
Commémoration 20 ANS	3 262,70 €	
FNAR	1 416,50 €	
Carte Butterfly	110,00 €	110,00 €
Abonnement Courrier des retraités	1 190,00 €	1 190,00 €
Reliquat voyages et balades	2,00 €	
	16030,22	11809,00
		-4 967,17 €
Bilan 2017		19 385,67 €
Au 31 décembre 2017 (Caisse + Epargne)		19 385,67 €
Bons de caisse au 31/12/2017		8 903,37 €
Livret bleu au 31/12/2017		8 325,58 €
Solde épargne 31/12/2017		17 228,95 €
Solde bancaire 31/12/2017		2 156,72 €

Un virement de compte à compte de 1.000€ à été nécessaire pour éviter un découvert, conséquence entre autre du non-paiement de cotisation de certains.

Merci au **Comité d'Entreprise NCR France** qui, comme chaque année, nous a octroyé une dotation d'un montant de 800€ qui a été bien utile pour les festivités liées aux 20 ans de notre Amicale.

Notre compte épargne « **Livret Bleu** » nous a rapporté 68,79€. Cependant, 185,26€ nous ont été versés sur notre compte « **Bons de Caisse** » dont le taux indiqué pour 2017 a été de 2,18% mais dont les intérêts ne seront définitivement acquis qu'au terme du contrat, c'est-à-dire dans un an. Cette démarche d'Épargne a pour but de garantir notre amicale de tout aléa qui pourrait survenir.

Par ailleurs, un reliquat de 2 € provient des « Balades et Voyages » **toujours bien autofinancés.**

Dépenses :

Pour célébrer les 20 Ans de l'Amicale, les frais engendrés par la prise en compte partielle des différentes Régions Régionales et de l'Assemblée Générale ont été à hauteur de 3.262,70€.

Deux conseils d'administration ont eu lieu en 2017. (Frais remboursés sur les bases en vigueur chez NCR France). Ces frais sont en augmentation de 508,61€ par rapport à 2016.

Les frais de consommables et logiciels sont en augmentation de 1.264,82€. Un PC a été acheté ainsi que des logiciels; des compléments de formations associés ont été dispensés à deux membres du CA.

Deux numéros de notre journal TRAIT D'UNION ont été édités en 2017 (trois en 2016) ce qui logiquement a entraîné une réduction de dépense de 926,28€.

En conclusion, compte tenu de nos festivités anniversaires, cette année 2017, notre bilan est négatif de 4.967,17€

Sur le plan financier, et malgré les retards de paiement cités ci-dessus, notre Amicale n'est certes pas en péril, car les réserves (Caisse+ Epargne) sont de 19.385,67€ ce qui fait que le Conseil d'Administration repousse une fois de plus, toute augmentation des cotisations.

Le Trésorier,
Jean Briez

Au vu des rapports d'activité et financier 2017 présentés respectivement par M. Jourdain, et J. Briez, notre Amicale a pu fêter ses 20 ans, avec un grand nombre de participants, dont la prise en charge a certes impacté nos finances, mais nous a aussi apporté de nouveaux adhérents. Si cette année 2017 s'est avérée très positive, c'est grâce :

- A nos administrateurs et membres du bureau qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour animer des rencontres en région, produire une information efficace via notre « Trait d'Union », notre site Internet et messagerie électronique, aider et apporter un support à ses collègues quand nécessaire. (exemple: nos propositions de rencontres, l'offre Mutualia apportée depuis décembre 2015 aux collègues en rupture de mutuelle, nos engagements via la FNAR, la CFR pour défendre les intérêts des retraités, de la santé de nos familles respectives...),
- A NCR France qui nous héberge gratuitement dans ses locaux de Massy,
- Aux dons du Comité d'Etablissement de NCR.

Nous les en remercions tous très sincèrement. (Plus particulièrement Jean B, Michel J, Alain L, Philippe M... qui œuvrent assidument depuis plus de 15ans au sein du bureau).

Même si les objectifs initiaux de notre Amicale NCR sont atteints à nouveau en 2017, nous devons être très conscients que notre association est vulnérable à ce jour car :

- Bien que l'espérance de vie moyenne s'allonge chaque année, nous déplorons régulièrement la disparition de plusieurs adhérents. Oui il nous faut bien l'admettre, nous vieillissons et perdons progressivement nos capacités physiques pour participer activement à nos manifestations.
- Peu de personnes quittant NCR manifestent l'envie de venir rejoindre notre groupe d'anciens. Les effectifs de NCR France ne comptent plus qu'environ 400 employés aujourd'hui et ces derniers ne sont plus attachés à l'entre-

prise comme nous l'étions,

- L'appétence pour s'engager, devenir animateur ou prendre une responsabilité quelconque effraie un bon nombre de personnes.

Nous devons même annuler des sorties, des rencontres par manque d'inscriptions, c'est décevant... Est-ce une question pécuniaire, de possibilité, ou nos propositions ne répondent-elles pas aux aspirations actuelles ?

Certes les choses ne sont pas faciles en ce moment. Les mouvements contestataires en 2018 nous ont contraints d'annuler plusieurs réunions, notamment celle du 15 février 2018 à Paris pour réfléchir sur la pérennité de notre association et malgré les modifications de notre calendrier, certains administrateurs n'ont pu assister à certaines réunions durant le premier trimestre.

Aussi, nous devons tous réagir si nous voulons que notre Amicale perdure et continue d'apporter la convivialité, de l'information, de l'entraide et défendre les intérêts de nos adhérents.

Je propose que 2019 soit une année de relance pour:

- **Reconsidérer nos objectifs,**
- **Motiver nos adhérents à s'engager beaucoup plus pour organiser des actions locales,**
- **S'ouvrir peut-être à d'autres associations venant d'un milieu professionnel identique au nôtre afin d'élargir les offres proposées à nos adhérents.**

En ce qui me concerne, je ne peux accepter l'idée que notre amicale puisse disparaître prochainement.

Alors, **RELEVONS CE DEFI ENSEMBLE.**

Le Président,
Michel Martin

RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES

Financement et Réforme du système des retraites

Le système actuel basé sur le principe de la répartition est un contrat entre les générations.

Les cotisations des actifs financent les pensions des retraités.

La crainte actuelle est l'incapacité pour les générations montantes de pouvoir financer une population de retraités de plus en plus importante.

La peur pour cette génération montante est de ne pas avoir le même retour lors de son propre passage à la retraite.

Considérons la progression de l'espérance de vie de ces 10 dernières années :

Espérance de vie à 65ans (source INSEE)

	En 2005	En 2015
Femme	21,8	23,1
Homme	17,5	19,2

L'impact de l'augmentation de l'espérance de vie représente entre 8,5 et 9% du coût des retraites soit 27 Milliards d'Euros sur ces 10ans.

L'importance du chômage : Un salarié contribue au financement des retraites à hauteur de 28% de sa rémunération brute.

Le retour à l'emploi d'un chômeur sur la base de 20000€ de rémunération annuelle brute donne 5600€ de cotisation (Patronale et salariale).

Prenons l'hypothèse d'un retour à l'emploi : 10% de chômeurs en moins (350000) donnerait 1,96 milliards € de recettes nouvelles.

En conclusion l'équilibre recettes/dépenses est difficile à atteindre.

Progression de l'espérance de vie entre 0.7 et 1% (entre 2.7 et 3 Milliards € par an)

Baisse du chômage si 350000 chômeurs retrouvent un emploi cela produirait 1.96 M€ de recettes.

Cela reste encore très insuffisant pour compenser la progression de l'espérance de vie.

Alors il faut trouver des solutions nouvelles équitables. Un projet de réforme du système des retraites est indispensable :

La Retraite Universelle

- *Concernerait tous les actifs quelque soit le régime,*
- *Reposerait sur des comptes individuels alimentés par les cotisations,*
- *Resterait fondée sur le principe de la répartition,*
- *Rendrait possible la retraite à la carte, car chacun ayant connaissance à tout moment du montant que serait sa future pension pourrait décider du moment de son départ en retraite.*
- *Intégrerait l'espérance de vie dans le calcul des droits.*
- *Reposerait sur l'équité (les droits sont uniquement en fonction des cotisations accumulées.)*
- *Reposerait aussi sur la solidarité (Les périodes de chômage, de maternité, les situations d'invalidité donneraient lieu à un complément de pension financé par la solidarité nationale.*

La mise en place d'un système de retraite universelle permettrait un retour à l'équilibre financier à long terme et la sauvegarde de notre système de retraite.

Le projet de retraite universelle est cohérent mais de nombreuses questions restent encore à traiter :

- *Mettre en place un caractère vraiment universel. (La suppression des régimes spéciaux ne se fera pas sans contestation.)*
- *Une méthode à retenir pour garantir l'équilibre financier.*
- *Evaluer le niveau des pensions pour les futurs retraités...*
- *Garantir les pensions de réversion.*

Extrait de la présentation de Philippe Barbier à la conférence des Présidents d'associations organisée le 7 septembre 2018, par la Fédération Nationale des associations de retraités.

Michel Martin

VOYAGE EN GRÈCE



*L'Amicale NCR proposait de découvrir les îles Grecques que l'on appelle « **Les Cyclades** ».*

Trente cinq personnes avaient répondu à l'invitation. Aux dires des participants ce fut un voyage très agréable et enrichissant.

Merci à Livia et Sylviane pour leur témoignage que vous pouvez lire ci-dessous.

Michel Jourdain

Nous quittons Paris sous la grisaille. Athènes nous accueille par une allée de lauriers en fleurs, blancs, roses, rouges etun grand ciel bleu. Nous oublions très vite chaussettes et petite laine.

Après un succulent dîner dans les hauteurs, petite promenade digestive dans les ruelles enluminées et festives : c'est Noël en été !

Au Pirée, un monstre marin nous engloutit et nous emporte sur la mer Egée (tel Jonas dans sa baleine) pour nous recracher quelques heures après: les touristes sont indigestes sur une île !

Et voilà Paros ...Naxosdes plus grandes aux plus petites, les Cyclades font la ronde pour nous faire danser de l'une à l'autre.

Toutes diverses, les îles nous montrent tour à tour : leurs entrailles de marbre blanc, « le plus fin au monde », leurs chaos rocheux, volcaniques, les enclos de pierres sèches où en bonne voisine, la vigne côtoie les oliviers et les parcelles moissonnées qui servent de pâturages à quelques vaches, moutons et chèvres folâtres.

Vassi, notre charmante guide, nous conjugue l'histoire au passé ...plus que parfait !

Nous côtoyons Dieux, Déesses et mœurs lointaines, dans des légendes à nous faire tourner la tête, plus sûrement que le petit vin du pays.

Toutes ces îles ont pourtant un point commun : leurs villages aux maisons blanches et cubiques, serrées les unes contre les autres, sur des terrains impossibles, leurs labyrinthes de ruelles ombragées et fleuries, dallées de marbre et des marches qui montent, montent... montent entre ciel et mer, sans oublier le basilic parfumé qui orne chaque seuil, signe d'aisance et de bien être.

La baignade en mer Egée ? ... c'est se régénérer, nous dit Vassi. Quel bonheur de flotter dans cette eau très salée, pure et claire, par endroits fort minéralisée par ses sources chaudes !

Oui, les volcans sont bien vivants, le paysage garde les marques de leurs colères.

A vous Cyclades, célèbres dans le monde entier, nous vous souhaitons, malgré le tourisme effréné, de savoir garder au fil des années toute votre authenticité.

Voilà c'est la fin du voyage. Un grand merci à Michel qui a su réunir un groupe sympa. Les rires et les espiègleries resteront dans nos esprits.

Au revoir les Cyclades, au revoir les Amis. Nous formulons des vœux sincères pour que bientôt nous soyons tous réunis pour visiter d'autres paradis !

**Livia Chaumont et
Sylviane Panelli**



LES CYCLADES



Notre Groupe



L'Acropole

C'est Bleu



Akrotiri



Poulpes au soleil



Le Marin



Mykonos



Mykonos, les moulins



Santorini



Défilé des Anes



Vers la Caldeira



Le Sirtaki

APPRECIATIONS VOYAGE AUX CYCLADES

	TB	BIEN	MOY		TB	BIEN	MOY
Vols internationaux	1	17		Equilibre du programme	1	15	1
Accueil aéroport	1	15	2	Intérêt des visites	4	15	2
Etat général autocars	4	16		Votre guide : Vassi Traka			
Confort des autocars	4	16		Connaissance du pays	20		
Climatisation autocars	4	16		Maîtrise du français	7	11	
L'hôtellerie	2	15	4	Compétence organisation	11	6	
La restauration		9	10	Ponctualité	17	2	
				Convivialité	17	2	



Pistaches

Athènes et Les Cyclades
du 12 au 20 Juin 2018

LES MODALITÉS DU DON

Il est possible de donner un organe ou des tissus de son vivant ou après sa mort.

92% des dons d'organes ou de tissus viennent d'une personne décédée.

Permettre le prélèvement de ses organes ou de ses tissus après son décès est un acte de générosité et de solidarité. Ce geste permet de sauver des vies.

Depuis la loi du 22 décembre 1976 (loi Caillavet), chacun est présumé donneur, sauf en cas de refus exprimé de son vivant.

Ce principe a été réaffirmé à plusieurs reprises par le législateur et encore une fois par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. La récente loi éclaircit le rôle des proches et précise comment refuser de donner ses organes. Elle prévoit notamment l'accès en ligne au registre national des refus géré par l'Agence de la biomédecine.

Le don d'organes post mortem

Chaque individu est présumé donneur depuis la loi Caillavet du 22 décembre 1976 : un principe réaffirmé par la loi du 26 janvier 2016. Le don d'organe et de tissus est encadré par la législation en matière de bioéthique et l'Agence de la biomédecine organise le système de transplantation. Explications.

Les principes encadrant le don d'organes post mortem

Le don d'organes en France repose sur trois règles établies par la loi du 22 décembre 1976 :

- **Le consentement présumé** : toute personne peut devenir donneur d'organes à moins qu'elle n'ait exprimé son refus de son vivant
- **La gratuité** : toute rémunération ou avantage équivalent en contrepartie du don d'organes est interdit et sanctionné
- **L'anonymat** : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur et réciproquement.

La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande à l'équipe médicale qui l'a suivie.

A noter: Les dons d'organes doivent être distingués du « don du corps à la science ». Cette dernière démarche volontaire et expresse auprès d'un établissement de santé, dérogatoire à la loi funéraire, permet à une personne de donner son corps entier, notamment à des fins d'enseignement.



Le don d'organes et l'âge

Le don d'organes est possible à tout âge. Quand un enfant décède, ses parents peuvent autoriser le prélèvement de ses organes. De tels dons permettent de greffer un autre enfant. Si l'enfant avait fait part d'une volonté personnelle sur le don d'organes, elle est prise en compte.

Un enfant dès 13 ans a accès au registre national des refus.

Même si le cœur est rarement prélevé chez des personnes de plus de 60 ans, il y a d'autres organes, comme les reins ou le foie qui peuvent l'être chez des personnes beaucoup plus âgées.

Le don d'organes chez les personnes malades

Les médecins jugent au cas par cas du prélèvement de chaque organe. Car même s'il existe des contre-indications, c'est l'état de l'organe au moment du prélèvement qui compte.

Informers ses proches pour faire respecter son choix

Juste après l'annonce d'un décès par le médecin réanimateur, à défaut d'une opposition exprimée dans le registre national des refus, l'équipe médicale interrogera obligatoirement un des **proches** (La Famille, Conjoint(e), Partenaire de Pacs, Compagnon(ne)).

L'objectif est de connaître la volonté du défunt à travers le témoignage de ses proches et notamment de vérifier qu'il n'était pas opposé au don avant d'envisager tout prélèvement, conformément à la loi.

Pour que le choix de chacun soit entendu, bien compris et respecté de tous, mieux vaut le faire connaître en temps utile auprès de l'entourage, **soit par écrit, soit par oral**, pour clarifier la situation, tant pour les proches que pour l'équipe médicale.

L'échange entre l'équipe médicale et les proches aura lieu même si la personne défunte porte sur elle une **carte de donneur**. Celle-ci n'a qu'une **valeur indicative**.

Quels sont les organes prélevés ?

Les **principaux organes** prélevés sont :

- Le rein, le foie, le cœur.
- Dans une moindre mesure sont aussi prélevés : Le poumon , le pancréas, les cornées, des parties de l'intestin, des tissus comme des os, des artères, des tendons.

Après les prélèvements, les équipes médicales ont l'obligation de restaurer l'aspect du corps pour le rendre présentable à la famille.

Le refus du don d'organes

Chacun est présumé donneur d'organes ou de tissus après son décès depuis la loi du 22 décembre 1976, principe rappelé par la loi du 26 janvier 2016. Cependant, toute personne peut s'opposer au don de ses organes ou de ses tissus. Le refus n'est pas obligatoirement total. Il est possible de s'opposer seulement au don de certains organes et tissus. La loi prévoit trois moyens pour exprimer son refus.

Le Registre national des refus

Au moment du décès d'une personne, avant d'envisager un prélèvement d'organes ou de tissus, l'équipe médicale vérifie en premier lieu que cette personne n'est pas inscrite sur le Registre national des refus géré par l'Agence de la biomédecine.

Comment s'inscrire ?

Depuis la loi du 26 janvier 2016, le Registre national des refus est accessible en ligne et non plus seulement par courrier postal.

Il suffit juste de scanner ou de photographier avec un smartphone, recto-verso, une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

L'inscription sur le registre des refus est modifiable et révocable à tout moment.

Il est aussi possible de changer par tout moyen sa position sur le don d'organes ou de tissus. L'équipe médicale prendra en compte l'expression de la volonté la plus récente.

Si la personne n'a pas exprimé son choix sur le Registre national des refus, l'équipe médicale interrogera les proches pour savoir si celle-ci n'avait pas fait valoir de son vivant son opposition par écrit ou de vive voix.

Un refus par écrit remis aux proches

Depuis la loi du 26 janvier 2016, pour exprimer le refus de prélèvement, chacun peut également remettre à un proche **un écrit daté et signé**. Le proche transmettra le moment venu ce document à l'équipe médicale.

Si une personne souhaite exprimer son refus par écrit, mais est dans **l'impossibilité de l'écrire elle-même, deux témoins** pourront attester que le document rédigé par une tierce personne correspond bien à **l'expression de son souhait**.

Un refus de vive voix transmis par les proches

La loi du 26 janvier 2016, permet enfin de confier oralement son refus à ses proches. Ceux-ci transmettront le refus exprimé oralement par la personne avant son décès.

Dans ce cas, l'équipe médicale demandera aux proches de préciser les circonstances de l'expression du refus et de signer la retranscription qui en sera faite par écrit.

Le don d'organes ou de tissus de son vivant

Le don d'organes de son vivant concerne 9% du total des greffes : il concerne essentiellement, l'un des deux reins.

A qui peut-on donner un organe ou des tissus de son vivant ?

Le don ne peut bénéficier qu'à un malade proche :

- Soit appartenant au cercle familial,
- Soit ayant un lien affectif « étroit et stable » depuis au moins deux ans avec le donneur.

Les conditions pour être donneur

- Être majeur
- Remplir des conditions médicales très strictes permettant de vérifier, notamment, qu'il peut subir une intervention chirurgicale sans risque et qu'il n'est pas porteur de certaines maladies transmissibles
- Exprimer son consentement libre, éclairé et exprès devant le président du tribunal de grande instance ou le magistrat désigné par lui. Ce consentement est révocable à tout moment jusqu'à l'opération.

Pour les dons de reins, si les examens révèlent une incompatibilité entre donneur et receveur, le don est cependant possible dans le cadre d'un « don croisé » avec un autre couple donneur-receveur dans la même situation et sous certaines conditions.

L'ANOSOGNOSIE



Comme beaucoup, je me suis trouvé désarmé devant le comportement d'un proche qui s'opposait farouchement aux aides que j'essayais de lui prodiguer pour finalement comprendre la raison de toutes ses résistances.

*Il était atteint d'**Anosognosie**...*

L'anosognosie n'est pas une maladie, mais un symptôme qui se manifeste chez le malade par une incapacité à prendre conscience qu'il a perdu ses facultés motrices ou cognitives. Il est alors certain de pouvoir vivre comme s'il était valide et ne prend donc pas en compte le danger que sa maladie pourrait entraîner. Il ne comprend pas non plus l'égard que peuvent lui porter ses médecins et ses proches.

Ce symptôme est lié à de nombreux troubles neurologiques dans lesquels certaines zones du cerveau ont été altérées. Il peut notamment se manifester :

- *Lorsqu'un événement brutal détruit les zones du cerveau contrôlant la conscience de soi : suite à un accident vasculaire cérébral par exemple ou à un traumatisme crânien sévère. Le patient peut alors ignorer sa cécité, son hémiplégie...*
- *Dans le cas de certaines maladies neuro dégénératives comme Alzheimer, le syndrome de Korsakoff, la démence parkinsonienne... Le malade n'a alors plus conscience des symptômes de sa maladie.*

Le malade souffrant d'anosognosie peut rendre le travail des aidants très compliqué : il n'a pas conscience de ses besoins, ne les exprime pas, et n'a souvent aucune reconnaissance pour le travail de l'aidant. Ce dernier est en première ligne pour constater l'anosognosie de son proche : c'est souvent par son témoignage qu'elle est diagnostiquée. Le premier réflexe est donc de consulter son médecin traitant ou son neurologue.

Au quotidien, l'aidant doit rester patient, calme et très attentif à son proche, sans pourtant entrer dans son jeu et en sachant rester ferme pour lui refuser ce qui peut lui être dangereux. Répéter au malade qu'il souffre d'un trouble qu'il ne reconnaît pas, pour qu'il accepte de prendre ses traitements par exemple, peut être mal vécu si les mots ou le ton employés ne sont pas adéquats.

De manière générale, essayer de faire accepter la maladie à son proche dépendra du niveau de sa maladie : si ses troubles de la mémoire n'entraînent pas de mise en danger pour lui-même ou pour autrui, il ne semble pas nécessaire d'insister. En revanche cela devient important s'il en vient à oublier de fermer le gaz ou si sa conduite est dangereuse. Il faut essayer de se mettre à la place de son proche : pour lui tout va bien, alors le fait de répéter les tentatives de persuasion ne fera qu'aggraver son incompréhension voire sa méfiance et donc le refus ! D'autant plus qu'une étude a montré que l'anosognosie protège de l'apparition d'une dépression due à la maladie.

C'est pourquoi l'aidant pourra prendre conseil auprès du médecin de son proche pour savoir comment aborder au mieux le problème avec le malade, en fonction de son caractère, de la gravité de son anosognosie et du trouble neurologique dont elle est issue. Souvent, le fait de recevoir une explication concrète par un professionnel du médical l'aidera à dissiper cette méfiance et la prise de médicament se fera plus en douceur.

D'après le site de «Vivre en aidant»

Michel Martin

LE PRÊT FAMILIAL

Pour aider financièrement un proche sans se déposséder définitivement, comme avec une donation, le prêt constitue un acte de solidarité souple et adapté à de faibles montants.

QUEL FORMALISME?

Jamais obligatoire, **l'établissement d'un écrit est conseillé** à des fins de garantie pour le prêteur ou ses héritiers. D'ailleurs, à partir de 1 500 euros, la loi n'admet que la preuve écrite. Cependant, le juge comprend que l'établissement d'un écrit ne soit pas toujours moralement possible entre membres d'une même famille; il accepte alors que la preuve soit apportée par des témoignages, des correspondances... « *L'écrit peut prendre la forme d'une simple reconnaissance de dette ou d'un contrat de prêt: acte sous seing privé, contresigné ou non par un avocat, ou un acte notarié. Il doit préciser le montant, en chiffres et en lettres, la date de remboursement, l'échéancier et l'éventuelle rémunération* ».

Lorsqu'il n'est pas passé devant notaire, il peut être utile de l'enregistrer auprès des impôts pour lui donner une date certaine.

Tous les prêts supérieurs à 760 euros, même non formalisés par écrit, doivent être portés à la connaissance de l'administration fiscale, sous peine d'amende de 150 euros.

UNE OPÉRATION SINCÈRE ET NON ÉQUIVOQUE

L'administration est attentive à ce que l'opération ne se con-



fonde pas avec une donation.

« *Lorsque le créancier et le débiteur appartiennent à la même famille, le prêt familial bénéficie d'une présomption de neutralité fiscale. Cela signifie que si l'administration conteste la nature du prêt, c'est à elle de prouver la véritable nature de l'opération* ».

À noter que le cercle familial comprend les parents en ligne directe, en ligne collatérale, les concubins, et par extrapolation les Pacsés.

L'IMPORTANCE DU CONTEXTE

« *C'est au regard du contexte que la sincérité de l'opération peut être analysée. Par exemple, si le prêteur a un âge avancé et que l'intégralité de la dette ne peut pas être remboursée de son vivant, l'opération peut être requalifiée de donation. De même si l'emprunteur n'a pas les moyens de rembourser sa dette compte tenu de ses revenus ou de son patrimoine* ». Dans ces hypothèses qui sous-entendent l'intention libérale du prêteur,

l'administration pourra exiger les droits de donation, pénalités et intérêts de retard correspondants.

DE LA CRÉANCE À LA LIBÉRALITÉ

Si le prêteur décide de renoncer au remboursement de sa créance, le prêt se transforme alors en libéralité, susceptible d'entraîner des droits de donation. Il convient alors de veiller notamment au **respect des droits des héritiers**.

Si le prêt familial peut représenter un moyen intéressant pour un particulier d'aider ses proches, il ne doit pas pour autant être considéré comme concurrent des libéralités classiques. Il constitue un dispositif complémentaire permettant, à la différence des donations ou des dons manuels, qu'une **aide financière puisse être apportée ponctuellement**.

Informations collectées par

Philippe Derichbourg

AVIS DE RECHERCHE

« Il ne se passe rien dans ma région ! »

C'est une réflexion faite par certains de nos adhérents...mais, **que font-ils pour animer leur région ?**

En effet, pour qu'il y ait des animations, il faut des bénévoles représentant et animant leur région, des adhérents qui donnent un peu de leur temps pour permettre à notre Amicale de vivre et perdurer.

Certains membres du conseil d'administration actuel sont en place depuis de nombreuses années. D'autres ont passé la main après avoir accompli un travail important localement et nationalement.

Il est donc urgent d'accueillir de nouveaux administrateurs pour animer notre Amicale.

Quel est le rôle d'un membre du Conseil d'Administration (C.A.)?

- ◆ Il organise des visites, réunions et/ou repas dans sa région. Il peut être aidé en cela par un membre du bureau.
- ◆ Il participe aux réunions du C.A. qui ont lieu deux fois par an dans les locaux de NCR à Massy et, à sa discrétion, aux réunions du bureau. Les frais de déplacements et de repas sont pris en charge par l'Amicale. La proximité de la gare TGV facilite grandement les déplacements.
- ◆ Il participe à l'Assemblée Générale et l'anime éventuellement.

L'ensemble de son implication représente une semaine et demie par an (sauf à être très actif).

Les finances sont saines, nous comptons 380 adhérents

L'Amicale a besoin de vous...

il manque des correspondants pour les régions suivantes :

- SUD-EST (66 adhérents)
- SUD- OUEST (32 adhérents)
- RHONE-ALPES (22 adhérents)

... alors, pour qu'elle perdure, engagez-vous !

Prenez contact avec notre président Michel Martin qui vous indiquera la marche à suivre pour rejoindre les membres du CA.

Tel : 06 88 38 31 39

E-mail : michel.martin@amicalencr.fr

TRAIT D'UNION N°55 - Octobre 2018 Journal de l'Amicale NCR France

11, rue du Chemin des Femmes 91749 Massy cedex

Email: contact@amicalencr.fr - Site Web: www.amicalencr.com

Directeur de la publication : Michel Martin

Rédaction et maquette : Philippe Dericbourg avec le concours du Comité de Rédaction